



## Procès-verbal

Séance du 18 juin 2024 à 19h00 heures

Salle du Conseil communal

Sous la Présidence de Monsieur Pascal Refondini

1. Opérations préliminaires
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024
3. Communications du Bureau et de la Municipalité
4. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, M. Marc-André Straub
5. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS et Commission du feu).
6. Préavis No 3/2024 concernant les comptes communaux durant l'exercice e 2023
7. Préavis No 3/2024 concernant la gestion de la Municipalité durant l'exercice 2023
8. Nomination du Bureau      Président(e)  
   Vice-Président (e)  
   Scrutateurs (trices) et suppléants (es)  
   Secrétaire
9. Nomination                      Commission de gestion  
  
   Commission des finances
10. Jetons de présence de la séance offerts à une association
11. Interpellations, motions, postulats
12. Propositions individuelles et divers

./.



**Monsieur le Président** ouvre la séance en adressant les meilleures salutations aux Conseillères et Conseillers, à tous les membres de la Municipalité, mais aussi à Valter notre huissier, et le remercie pour la mise en place de la salle.

Il précise que les scrutateurs de cette séance seront **M. Julien Oberson** ainsi que **M. David Burkhard**, qui vient en renfort, les remercie et rappelle leur rôle très important. Il indique que la secrétaire chargée de la prise de note pour le PV de la séance sera **Mme Marine Lembert** et la remercie.

## 1. Opérations préliminaires - Appel

La Secrétaire, **Mme Marine Lembert**, procède à l'appel.

Effectif	: 49	(sans M. Marc Straub)
Présents	: 34	En début de séance puis 37 en cours de séance (sans M. Marc-André Straub)
Excusés	: 10	
Absents	: 2	

Le quorum de 26 conseillers étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer selon l'Article 55 de notre Règlement Communal.

Le **Président** précise immédiatement que le Conseil devra trouver ce soir des volontaires pour assurer les postes de scrutateur (1) et scrutateur suppléant (1), un membre et un président de la Commission régionale, ainsi qu'un membre de l'Asigos et un membre de l'Ajenol. Il les invite à se manifester.

Il en infère une légère modification de l'ordre du jour, au point 9 qui se voit complété.

**Le Président** s'enquiert de la bonne réception dans les délais de l'ordre du jour de la séance et le soumet à approbation.

L'ordre du jour est accepté in extenso avec 33 voix pour et une abstention.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

**Le Président** ouvre la discussion concernant le Procès-Verbal de la séance du 26.03.2024.

**Monsieur Pascal Oggier** précise que son nom s'écrit bien avec 2 G.

**Madame Nathalie Schöni** précise qu'il convient de rajouter un i au nom de Monsieur Benjamin Mubiai Bamona.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.



Votation sur le Procès-Verbal –Il est adopté avec :

Oui : 29

Non : 0

Abstentions : 5

**Le Président** remercie son auteure, Mme Marine Lembert.

### 3. Communications du Bureau et de la Municipalité

#### Communications du Bureau :

**Le Président** félicite les Conseillers d'utiliser massivement, l'adresse [conseil@jouxens-mezery.ch](mailto:conseil@jouxens-mezery.ch)

qui figure désormais en bonne place le site internet de notre commune, et de ce fait en permet l'utilisation.

Il précise avoir reçu la démission de **Madame Aude Müller** de l'ASIGOS, à la suite de son déménagement à Etoy.

Il annonce avoir reçu les droits d'initiatives suivants :

Une interpellation de Monsieur le Conseiller **Jean-Yves Le Boudec**,

- **Du sucre au goût amer**, « un titre prometteur sous la forme d'un délicieux oxymore ».

Ainsi que deux motions, qui émanent du même auteur, Monsieur le Conseiller **Pierre Kinnar** pour la Commission de gestion sur les thèmes suivants :

- **Indemnités des municipaux**
- **Règlement du personnel communal**

Il propose de les traiter au point 11 de l'ordre du jour.

Il rappelle que les Conseillers communaux ont accès à l'extranet de la commune :

<https://www.suisseadmin.ch/extranet-jouxens/login.aspx>

**Le Président** rappelle ensuite que le dimanche 9 juin était un jour de votation, avec 4 objets :

- **Initiative d'allègement des primes**
- **Initiative pour un frein aux coûts**
- **Initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique »**
- **Approvisionnement en électricité sûr**

A cette occasion, il précise que nous avons consacré l'intégration bureau électoral au système SwissVote.



Ainsi, il a le plaisir de d'annoncer que notre commune est parfaitement opérationnelle pour la saisie et le dépouillement électronique des bulletins de vote.

De plus, il rappelle que nous avons bénéficié à ce titre du scanner à main mis à disposition par le contrôle des habitants. Ce système de saisie des cartes de vote est plus rapide, plus précis, et surtout plus fiable qu'une saisie entièrement manuelle, comme elle se faisait encore en début d'année.

Il indique que ses collègues du bureau électoral et lui-même tiennent ici à remercier, la Municipalité et en particulier son Syndic, **Serge Roy**, pour leur implication et leur soutien inconditionnel dans ce projet de bulletin électronique.

Ce dernier prend la parole pour ajouter les remerciements au profit de **Madame Camille Bergmann**, Secrétaire communale, ce dont le Président prend acte.

**Le Président** détaille ensuite le vote dans notre Commune :

Avec environ 45 %, le taux de participation a été pour l'ensemble du pays et pour le canton un peu moins élevé que lors de la dernière votation

– **Objet 1 : Initiative allègement des primes**

L'initiative a été rejetée.

Cette initiative devait requérir la double majorité. Les Cantons ont dit non à 15.5 sur 23 et le peuple a dit non à 55.47%.

La participation Suisse se monte à 44.5%, la participation du Canton à 44.73% et la participation de la Commune à 58.9%.

Le Canton a accepté cette initiative à 60.5% de oui.

La Commune l'a refusée 53.67% de non.

– **Objet 2 : Initiative pour un frein aux coûts**

L'initiative a été rejetée.

Cette initiative devait requérir la double majorité. Les Cantons ont dit non à 18 sur 23 et le peuple a dit non à 62.77%.

La participation Suisse se monte à 45.37%, la participation du Canton à 44.72% et la participation de la Commune à 58.91%.

Le Canton a refusé cette initiative à 71.51% de non.

La Commune l'a refusée 73.69% de non.

– **Objet 3 : Initiative pour la liberté et l'intégrité physique**

L'initiative a été rejetée.

Cette initiative devait requérir la double majorité. Les Cantons ont dit non à 23 sur 23 et le peuple a dit non à 73.73%.

La participation Suisse se monte à 45.34%, la participation du Canton à 44.71% et la participation de la Commune à 58.91%.

Le Canton a refusé cette initiative à 77.03% de non.

La Commune l'a refusée 79.65% de non.



– **Objet 4 : Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables**

La loi est acceptée avec 68.72% de oui.

La participation Suisse se monte à 45.39%, la participation du Canton à 44.72% et la participation de la Commune à 58.91%.

Le Canton a accepté cette loi à 73.48% de oui.

La Commune a accepté cette loi à 81.09% de oui.

La présentation PPT projetée lors de la séance du Conseil communal et notamment relative aux votations, est annexée au Procès-verbal.



Conseil communal du  
18 juin 2024



**Le Président** rappelle ensuite que nous serons appelés le **22 septembre 2024** aux urnes pour 2 objets fédéraux :

1. Initiative populaire du 8 septembre 2020 « **Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)** » (FF 2024 28)
2. Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (**Réforme de la prévoyance professionnelle**) (FF 2023 785).

Enfin, il annonce que le Bureau du conseil communal va organiser rapidement une élection complémentaire afin d'étoffer les rangs et en particulier dans nos commissions

En ayant terminé avec les communications du bureau, le Président passe la parole à Monsieur le Syndic, **Serges Roy**, pour les communications de la Municipalité.



Communications de la Municipalité :

**Monsieur le Syndic, Serge Roy** prend la parole.

Il apporte les éléments détaillés sur les sujets suivants :

1. Travaux au chemin de la Bâtiaz
2. Compagnie du chemin de fer LEB SA – Projet de modernisation du tronçon entre le Lussex et Romanel-sur-Lausanne, suppression du passage à niveau du Lussex et construction d'un dénivelé routier sous la voie du LEB – Préavis n° 2023/ 02
3. Compagnie du chemin de fer LEB SA – Modification de la gare de Jouxkens-Mézery

*Le texte de la communication est joint au présent Procès -verbal*

**Le Président** remercie Monsieur le Syndic pour la présentation de ces communications.

#### **4. Assermentation d'un nouveau conseiller communal Monsieur Marc-André Straub**

**Le Président** invite Monsieur Marc-André Straub à s'approcher du micro et remercie l'Assemblée de bien vouloir se lever conformément aux article 9 LC et 5 du RCC.

*« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays  
Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité,  
de contribuer au maintien de l'ordre, de la sureté et de la tranquillité publics,  
d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux  
de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »*

Il demande à **Monsieur André-Marc Straub** de lever la main droite et de dire : « Je le promets », ce qu'il accomplit.

Le Conseil applaudit l'assermenté.

**Le Président** félicite Monsieur Straub et l'invite à prendre place parmi les Conseillers communaux dans la salle de Conseil.

#### **5. Informations des représentants aux organismes externes**

**AJENOL** accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois :

**Monsieur le Syndic, Serge Roy**, précise immédiatement que les deux représentantes sont absentes, l'une est en vacances et l'autre a été excusée.



**ASIGOS** Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'environnement scolaire de l'arrondissement scolaire de Prilly

**Monsieur Jacek Manthey** prend la parole.

Il indique qu'une séance s'est tenue le 24 avril dernier.  
3 préavis étaient à l'ordre du jour :

- Préavis n°1 accepté : rapport de gestion 2023
- Préavis n°2 traitait des états financiers 2023, comportant un excédent de charge de 5 M 940 CHF (cinq millions 940 milles francs) ;
- Préavis n° 3 sur l'instauration d'indemnités pour le Comité de direction de l'Asigos, ce qui a été refusé ; le crédit supplémentaire pour frais administratifs de 52'000 CHF a été accepté.

*Le texte du rapport est annexé au présent Procès-verbal*

#### **Commission du feu**

**Monsieur Julien Verrey** prend la parole et détaille les informations en lien avec le SDIS de la Mèbre.

1. Séance de la sous-commission des finances du SDIS du 20 février 2024
2. Séance de la sous-commission de gestion du SDIS du 18 avril 2024

*Le texte du compte-rendu est annexé au présent Procès-verbal*

**Le Président** remercie l'ensemble des intervenants pour leurs informations.

### **6. Préavis N° 3/2024 : concernant les comptes communaux durant l'exercice 2023**

Le Président invite **Monsieur Francesco Montoro** rapporteur de la **Commission des finances** à présenter les conclusions de son rapport.

Ce dernier prend la parole :

« **Le Conseil communal de Jouxkens-Mézery,**

- vu le préavis de la Municipalité du 30 avril 2024 (préavis 3/ 2024)
- vu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

- D'approuver les comptes de l'exercice 2023 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un excédent de charges de CHF 7'969.36 et un



---

découvert au bilan de CHF 914'428.11 au 31 décembre 2023 »

*Le texte du rapport est annexé au présent Procès-verbal*

**Le Président** remercie Monsieur F. Montoro et lui demande s'il a encore quelque chose à ajouter.

**Monsieur Francesco Montoro** reprend la parole et tout en précisant qu'il n'apporte pas d'éléments supplémentaires au contenu du rapport, en relève deux points :

- Au bilan, il indique que « nous avons un découvert, et du coup « un actif qui n'est pas un actif » (de 914.928 CHF) ce qui signifie qu'en cas de nouvel excédent, nous n'augmenterons pas nos réserves et il faudra amortir ce découvert avant de revenir à une situation où nous pourrions constituer des réserves. ....Il faudra « éponger » cette somme avant toute chose ».
- La Municipalité a pris l'initiative avec le Canton de ne pas payer un trimestre de péréquation fracture sociale, ce qui est bienvenu en termes d'économies.

**Le Président** invite la Municipalité à s'exprimer. Monsieur le Syndic, Serge Roy, indique qu'elle n'a rien à dire.

**Le Président** ouvre alors la discussion sur les comptes communaux et propose de procéder par ordre administratif.

- **Partie 1.**

**Administration générale p. 1 à p.2**

Il ouvre la discussion sur cette partie administration générale.

Personne ne se manifeste

Il poursuit par la **partie 2. Finance p.3 à 4** et ouvre la discussion.

Monsieur **Jean-Paul Gaspoz** sollicite la parole. Il rappelle le dépôt de sa motion au mois d'octobre 2022, et indique qu'il n'a pas retrouvé dans les comptes le coût de 1000.00 CHF, annoncé par la Municipalité pour faire les estimations, et demande ce qu'il en est.

**Monsieur Thierry Reymond** prend la parole et dit « imaginer » qu'ils ont été inclus dans la facture du prestataire.

Personne ne se manifeste plus.

**Le Président** poursuit avec la **partie 3. Domaines et bâtiments p 5 à 6**

Et ouvre la discussion sur cette partie.

Personne ne se manifeste.

**Le Président** poursuit avec la **partie 4. Les Travaux p.7 à 9**

Et ouvre la discussion sur cette partie.

Personne ne se manifeste



**Le Président** poursuit avec la **partie 5. Instruction public et cultes p.10 à 11**

Et ouvre la discussion sur cette partie.

Personne ne se manifeste.

**Le Président** poursuit avec la **partie 6. Police p.12**

Et ouvre la discussion sur cette partie.

Personne ne se manifeste.

**Le Président** poursuit avec la **partie 7. Sécurité sociale p.13**

Et ouvre la discussion sur cette partie.

Il demande si une conseillère ou un conseiller souhaite avoir des renseignements supplémentaires ou complémentaire concernant ces comptes.

Personne ne se manifeste.

**Le Président** poursuit avec la partie Renseignement complémentaire sur les comptes et en particulier à **l'annexe 1 impôt sur le revenu**

Il demande si une conseillère ou un conseiller souhaite des renseignements supplémentaires ou complémentaire concernant cette annexe 1.

Personne ne se manifeste.

**Le Président** propose de passer à **l'annexe 2 : impôt sur la fortune**

Et demande si une conseillère ou un conseiller souhaite des renseignements supplémentaires ou complémentaires concernant cette annexe 2.

Personne ne se manifeste.

Puis **le Président** passe au Bilan au 31 décembre 2023

Et ouvre la parole concernant le bilan 2023.

Personne ne se manifeste.

Puis il passe à la partie Tableau des investissement et amortissement inventaire des biens immobiliers au 31 décembre 2023

Il ouvre la discussion concernant cette partie.

Personne ne se manifeste.

Il propose d'aller à la partie 4, Maison de l'Enfance des Navires

Et ouvre la discussion concernant cette partie pour les comptes de l'exercice 2023 pour le Petit navire, et le grand navire.

Personne ne se manifeste.

Il ouvre la discussion pour la partie Bilan Maison de l'Enfance des Navires 2023.

Personne ne se manifeste.

**Le Président** constate que la parole n'est plus demandée et ouvre alors la discussion sur le Préavis N°3/2024 Concernant les comptes communaux durant l'exercice 2023.



Il constate alors que la parole n'est pas demandée et propose de clore ce point 6 de l'ordre pour passer au point 7.

**Le Président** met alors au vote l'approbation des comptes.

Il rappelle les conclusions de la Commission des finances :

« À la vue des rapports

- De la Municipalité daté du 23 avril 2024 (préavis 3/2024) adopté le 30 avril 2024.
- De la commission des finances du 10 juin 2024
- Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil communal décide d'approuver les comptes de l'exercice 2023 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un excédent de charges de **CHF 7'969.36**

Après virement de cet excédent des charges, le découvert au bilan sera de CHF 914'428.11 au 31 décembre de l'année 2023 ».

Votation sur le Préavis 03/2024

Oui : 36

Non : 0

Abstentions : 1

Le Préavis N° 03/ 2024 est adopté tel que proposé.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery adopte les comptes tels qu'ils sont présentés dans le préavis 03/2024.

Monsieur Thierry Reymond prend la parole et remercie la Commission des Finances pour son rapport ainsi que la Boursier de notre commune dont il indique qu'il « fait un excellent travail ». Il précise que les négociations avec le Canton se poursuivent, à l'instar de ce qu'avait souligné Monsieur Montoro ; il confirme la suspension du premier acompte cohésion sociale 2024 ainsi que le premier acompte de la péréquation directe, en accord avec le Canton ; il indique que la Commune est toujours en négociation avec le Canton pour les suivants.

**Le Président** le remercie pour son intervention.



## 7. Préavis N°3/2024 Concernant la gestion de la Municipalité durant l'exercice 2023

Sur invitation du Président, **Monsieur Jean-Yves Le Boudec**, rapporteur, prend la parole.

Celui-ci précise que la Commission de gestion s'est réunie 8 fois en séance plénière et a rencontré la Municipalité ainsi que sa Secrétaire municipale. Il les remercie au nom de la Commission pour leur disponibilité et leur coopération.

Il indique une bonne ambiance de travail et la conformité du contenu du rapport aux informations connues par la Commission de gestion et fournies par la Municipalité.

La Commission a noté une bonne ambiance de travail au sein de la Municipalité et n'a pas trouvé de problèmes dans la gestion.

Elle formule cependant des recommandations qui se trouvent dans son rapport, dont il précise que certaines étaient déjà dans son rapport l'année dernière. Notamment celle relative à la mise à disposition pour le Conseil communal des motions et postulats.

De même le Règlement du Conseil communal doit être adopté par le Conseil communal ce qui ne l'a jamais été. La commune est dès lors dans l'illégalité.

Concernant les transports, une réflexion de fond n'est pas menée par la Municipalité ce qui est aggravé par l'impact sur la mobilité à travers la commune des développements urbains dans le voisinage.

La Commission s'interroge dès lors sur les opportunités de transports publics, toujours balayées comme étant impossibles.

Il ajoute « quelques points de détail » : le Conseil a souhaité connaître l'impact d'une augmentation / diminution du point d'impôt sur les finances communales et cette analyse n'a pas été correctement menée forçant la Commission des finances à modifier ses calculs en cours de séance, ce qui doit être évité.

Concernant l'aménagement du territoire, la Commission s'est demandé pourquoi la Municipalité n'a pas choisi d'exercer son droit de préemption sur la parcelle 311 vendue récemment.

Concernant les constructions, il indique qu'il serait préférable d'anticiper le départ à la retraite de Monsieur Stéphane Rochat.

Puis il présente les conclusions de la Commission :

**Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,**

- Vu le préavis municipal n° 03/2024
- ouï le rapport de la commission de gestion chargé de rapporter sur le préavis
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**Décide**



- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023

*Le texte du rapport est annexé au présent Procès-verbal*

Il précise que **Monsieur Christian Bovard** était absent mais que la Commission a pu fonctionner grâce à un suppléant.

**Le Président** lui demande s'il a encore quelque chose à ajouter, ce qui n'est pas le cas.

Il donne ensuite la parole à **Monsieur le Syndic, Serge Roy**.

Celui-ci indique que la Municipalité a établi des inexactitudes dans le rapport de la Commission de gestion, mais n'entend pas ici les relayer. Elle invite les Conseillers communaux à se référer à des données plus précises dans le rapport de la commune.

**Le Président** ouvre la discussion sur ce préavis 3/2024 concernant gestion de la Municipalité et propose de le parcourir par dicastère.

1. **Autorités** p.6 à 14

**Le Président** ouvre la discussion.  
Personne ne se manifeste.

2. **Administration** générale p. 15 à 26

**Le Président** ouvre la discussion.

**Monsieur Pierre Cevey** prend la parole.

Il indique avoir remarqué au sujet des effectifs du personnel, que des tableaux indiquent les équivalents temps pleins de la Commune et aux Navires.

Pour ces derniers les apprentis sont notés 100% équivalents temps pleins alors que pour les effectifs de l'Administration, les apprentis sont notés comme 0%, ; il souhaite savoir pourquoi.

**Monsieur le Syndic, Serge Roy**, confirme cela et constate qu'ils sont notés 0%. De fait ils sont employés à 100% mais sont en cours 1 à 2 jours. L'incohérence est soulignée.

**Monsieur Julien Verrey** intervient et souhaite savoir, en matière de sécurité informatique, si notre commune est à la hauteur de ce qui se pratique généralement.

**Monsieur Thierry Reymond** souhaite intervenir en fin de séance sur ce sujet.



3. **Propriétés communales** p.27 à 30

**Le Président** ouvre la discussion.  
Personne ne se manifeste.

4. **Gestion du territoire** – travaux p.31 à 38

**Le Président** ouvre la discussion.  
Personne ne se manifeste.

5. **Écoles jeunesse et culture** p.61 à 69

**Le Président** ouvre la discussion.  
Personne ne se manifeste.

6. **Sécurité publique** p.69 à 77

**Le Président** ouvre la discussion.  
Personne ne se manifeste.

7. **Affaire sociales** p.78 à 81

**Le Président** ouvre la discussion.  
Personne ne se manifeste.

8. **Services industriels** p.18

**Le Président** ouvre la discussion.  
Personne ne se manifeste.

**Le Président** demande si un conseiller ou une conseillère souhaite encore prendre la parole.

**Monsieur Jacek Manthey** intervient et pose la question à la Municipalité quant à son positionnement eu égard aux recommandations de la Commission de gestion.

**Monsieur le Syndic, Serge Roy**, répond que pour ce qui concerne le Règlement du personnel communal, l'affaire a déjà été remise sur la table et sera évoquée l'année prochaine.

**Monsieur Bernard Freemantle** indique pour la parcelle 311, que c'était sous le mandat de Monsieur Ramsayer et c'est le Conseil qui s'est opposé. La parcelle s'est morcelée par la suite et la Municipalité a demandé à un mandataire d'évaluer la parcelle et une offre



d'acquisition a été faite. Mais les propriétaires ont refusé de vendre à la commune.

Il ajoute concernant les transports, que dans le cadre du PALM 2025 bouclé à la fin du mois (NDLR : *Projet d'agglomération Lausanne Morges*), les axes EST- OUEST posent un problème. Tous les transports partent du Nord au SUD. Un bus 54 a été mis en place, avec augmentation de la fréquentation, ce qui est bien. Mais il rappelle qu'il faut penser à partir de l'extérieur pour faire une deuxième couronne. Un tracé TL est en projet, avec l'école hôtelière, qui passerait par la Broye. Il ajoute que lorsqu'une commune est touchée par un transport public elle doit payer des montants importants comme participation. Jouxkens - Mézery a de la chance avec le BHNS (NDLR : *Bus à Haut Niveau de Service*) « dont nous allons profiter sans rien payer ».

**Madame Michèle de Preux** pose la question de savoir l'état d'avancement du LEB notamment concernant le parking, restreint selon elle.

**Monsieur le Syndic, Serge Roy**, indique que la Commune n'a pas encore reçu toutes les données et qu'elle informera le public.

**Madame Nathalie Schöni** précise que pour l'instant il s'agit de travaux préparatoires concernant la modification de la gare du Lussex prévue pour 2025, et même pour ces travaux il est difficile d'avoir des dates. Une séance d'information sera organisée au sujet de ces travaux, en début d'année scolaire, à l'automne 2024.

**Le Président** constatant que la parole n'est plus demandée, et propose de clore ce point et de passer au vote pour approbation.

**Le Conseil communal de Jouxkens-Mézery,**

- vu le préavis municipal n° 03 /2024
- oui le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le conseil communal décide :

1. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Votation sur le Préavis n° 03/2024

Oui : 36

Non : 0

Abstentions : 1

Le Préavis N° 03/ 2024 est adopté tel que proposé.

Le Conseil communal de Jouxkens-Mézery donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023 tels que présenté dans le rapport de gestion 2023.



## 8. Nomination du bureau

**Le Président** ouvre la discussion et lance un appel aux volontaires pour les postes vacants.

- **Président :**

- **M. Pascal Refondini** se représente et est élu par acclamation spontanée. Il remercie vivement le Conseil communal et indique mettre toute son énergie pour présider le Conseil.

- **Vice-Président :**

- **M. Renato Rutta** se représente et est élu par acclamation.

- **Secrétaire :**

- **Mme Marine Lembert** se représente et est élue par acclamation.

- **Scrutatrices et scrutateurs :**

- **M. Julien Oberson** confirme sa présence
- **M. Alexandre Milliet** se propose après avoir vérifié qu'il n'y a pas d'incompatibilité à être également un membre de commission. Le Président indique que la Préfète n'avait pas répondu à sa question sur ce thème. Il est élu par acclamation.

- **et suppléants**

- **Mme Danièle Jungo** se propose et est élue par acclamation.
- **Mme Michèle De Preux** confirme sa présence

## 9. Nomination commissions permanentes

**La Commission de gestion** (Art. 39 du RCC) doit être composée de 4 membres dont un suppléant

La proposition est la suivante, compte tenu du retrait de **Monsieur Christian Bovard** pour 2025.

2024	2025
Kinnar Pierre Président Le Boudec Jean-Yves Membre Van Landuyt Pascale Membre Bovard Christian Membre	Kinnar Pierre Président Le Boudec Jean-Yves Membre Van Landuyt Pascale Membre Lauriane Bridel Membre



**Le Président** propose à l'assemblée de manifester son approbation par acclamation, ce qui est fait

La **Commission des finances** (aux termes de l'art. 40) est composée de 4 membres dont un suppléant

La commission est actuellement composée de

- Madame Dina Finger, Présidente
- Monsieur Pierre Cevey
- Monsieur Francesco Montoro
- Monsieur Michel Rochat

Chacun acceptant la reconduction de son mandat, **le Président** propose à l'assemblée de manifester son approbation par acclamation, ce qui est fait.

**Le Président** sollicite un nouveau membre pour la Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois, à la suite de la démission de Monsieur Jérémie Perreaud, reçue l'an dernier. Or il manque encore à ce jour un membre et un président. Il reste Monsieur Jean-Yves Le Boudec, Monsieur André Roland, Monsieur Jacques Bovay et Monsieur Yves Guyot.

**Monsieur le Syndic, Serge Roy**, indique que le 21 août cette Commission doit fonctionner car elle se réunira au TKM, Théâtre Kleber Meleau, le préavis qui sera déposé concernant plusieurs communes ; toutes les Commissions seront ensemble à cette date, à 19h30.

**Monsieur Jean-Paul Gaspoz** se propose comme membre et est nommé par acclamation.

**Le Président** sollicite ensuite la nomination d'un membre de l'Asigos et de l'Ajenol. Le Syndic, **Monsieur Serge Roy** ajoute, non sans malice, que « la charge est lourde car composée de deux séances par année ».

Pour l'AJENOL, **Monsieur Marc - André Straub** se propose et est acclamé.

Pour l'Asigos, **Mme Nathalie Schöni** précise que la fonction est primordiale car Jouxtenns-Mézery a 5 délégués sur 25 et des décisions importantes vont devoir être prises. « S'il y a du travail et 4 à 5 conseils par année, il est important de représenter la Commune ».

**Monsieur Benjamin Mubiaiy Bamona** se propose comme membre et est acclamé.

## 10. Jetons de présence

**Le Président** ouvre la discussion sur nos jetons de présence de cette séance.

Il s'étonne de ne jamais avoir eu de retour des associations qui ont reçu ces jetons de présence. Mme Camille Bergmann, interrogée par le Président a indiqué n'avoir pas non plus reçu de retours.



**Monsieur David Burkhard** propose « le roman des Romands », prix littéraire qui promeut la lecture et les débats dans les gymnases, ayant pour jury des élèves romands et de classes allophones du Tessin, de Berne, de Bâle etc...

L'idée est acclamée spontanément par le Conseil.

### 11. Interpellations, motions, postulats

Le président propose d'examiner l'interpellation de **Monsieur Jean-Yves Le Boudec**.

Il rappelle que lors d'une interpellation, il est nécessaire que 5 conseillers au moins soient d'accord avec l'auteur(e) d'entrer en matière sur son interpellation.

**Monsieur Jean-Yves Le Boudec** donne lecture de son interpellation.

Le Président constate alors qu'au moins 5 Conseillers appuient l'interpellation.

*Le texte de l'interpellation est annexé au présent Procès-verbal*

**Monsieur le Syndic, Serge Roy**, propose de donner la réponse maintenant ou lors du prochain Conseil communal.

**Monsieur Jean-Yves Le Boudec** propose que ce soit ce soir.

**Monsieur le Syndic, Serge Roy** reprend la parole pour les Navires et indique que :

- Les enfants boivent de l'eau exclusivement
- Des fruits sont donnés comme dessert et goûter exclusivement
- Ponctuellement il peut y avoir quelques pâtisseries
- Les repas sont « fourchette verte »

Madame Nathalie Schöni précise que les écoles primaires de Romanel, Prilly et Jouxkens-Mézéry il n'y aucun distributeur de « cochonneries » ; ni au Secondaire à Prilly.

En 1P dans les 3 communes une action est organisée par les personnels de la santé, pour une « récré saine ».

Pour les 9 à 11 ans, les élèves vendent pour les voyages scolaires des pains au chocolat et des boissons à la récréation.

Le midi ce n'est pas dans l'Asigos mais la cantine de Prilly est également « fourchette verte ».

**Monsieur Jean-Yves Le Boudec** indique que la réponse lui convient et le rassure.

Le Président annonce les deux motions de **Monsieur Pierre Kinnar** au nom de la Commission de gestion.

**Monsieur Pierre Kinnar** revient sur le contenu de sa motion sur le Règlement du



personnel communal et la résumé.

*Le texte in extenso est annexé au présent Procès-verbal*

**Monsieur le syndic, Serge Roy**, indique qu'un premier jet a été proposé au Conseil conformément à la réglementation cantonale. Le problème est que lors de la séance seuls 11 sur 65 articles avaient été vus, minuit ayant sonné.

Ainsi il est décidé de faire un Règlement, avec un préavis, avec une commission élargie et de proposer le Règlement au Conseil. Cela sera fait en 2025.

**Madame Dina Finger** remercie la présentation de la motion qu'elle soutient. Elle indique qu'une commission qui vient avec des conclusions de garantit pas qu'il n'y aura pas de débat. Elle souhaite que le Conseil fasse confiance à la Commission ad hoc qui sera créée afin de ne pas reproduire les dérives de l'époque.

**Le Président** demande que soit confirmée l'idée que si un problème de personnel survient, nous serions dans l'illégalité juridiquement, ce à quoi il lui est répondu positivement.

Le Président passe alors au vote sur le soutien à la motion.

Oui : 33

Non : 1

Abstentions : 1

**Monsieur Pierre Kinnar** revient ensuite sur les indemnités des municipaux et la résumé.

*Le texte in extenso est annexé au présent Procès-verbal*

**Monsieur André Roland** intervient et remercie Monsieur Kinnar pour les 2 motions. Il demande si la clé de répartition est « sauf erreur » parce qu'elle est confidentielle ? Il désire mieux comprendre la répartition.

**Monsieur le syndic, Serge Roy**, indique que le taux figurant à la motion est un taux de travail créé par les deux anciennes Municipalités.

**Monsieur Pierre Kinnar** confirme qu'il s'agit d'une très bonne question et qu'il n'est pas possible de le confirmer. L'extrait des comptes fait apparaître un poste global. Il n'a pas d'élément de preuve. En 2014 les Municipaux ont été audités pour connaître leur charge de travail mais il y a un très gros problème car cela ne correspond plus du tout actuellement.

**Monsieur le syndic, Serge Roy** souhaite préciser que les pourcentages depuis ont énormément changé.

**Madame Dina Finger** souhaite savoir qui reçoit et combien de cash.

**Monsieur le syndic, Serge Roy** explique qu'il y a dix ans il a été décidé que c'était une



enveloppe globale et que la Municipalité se débrouille entre elle.

**Monsieur Jack Manthey** soutient la motion car la charge de travail ASIGOS a nettement augmenté. Il trouve que les Municipaux ne doivent pas être écrasés par la charge de travail. Il précise que d'ailleurs le CODIR de l'ASIGOS a refusé une augmentation des indemnités au motif que c'est au sein de la Commune que la rétribution doit être organisée.

**Monsieur Thierry Reymond** ajoute que les taux ont évolué. La répartition actuelle est antérieure à l'arrivée des trois nouveaux Municipaux et « il est clair que c'est trop bas et pas correctement réparti ». C'est une question de valorisation des postes et pour avoir des candidatures autres que des retraités. Il est nécessaire d'avoir des jeunes qui seront contraints de « sacrifier » une partie de leurs revenus.

Le Président passe alors au vote sur le soutien à la motion.

Oui : 36

Non : 0

Abstentions : 1

La motion sera donc soumise à la Municipalité.

## 12. Propositions individuelles et divers

**Le Président** donne la parole à **Monsieur Jack Manthey** qui la sollicite.

Il revient sur le rapport de gestion de l'ASIGOS concernant la faisabilité de remplacement des bâtiments provisoire : il souhaite savoir si la Commission urbanisme est associée à la démarche.

**Monsieur Bernard Freemantle** répond positivement et indique avoir transmis les choix d'implantation (3). Une étude a été faite.

**Monsieur Jack Manthey** demande de préciser si elle est associée (rôle actif) ou informée (rôle passif). Peut-elle contribuer aux choix ?

**Monsieur Bernard Freemantle** répond qu'elle sera associée. Il s'agit de travailler en transparence. Il interroge à la volée **Monsieur Vincent Ganière**, président de la commission, qui acquiesce.

**Monsieur Renato Rutta** intervient sur les indemnités. Il constate qu'il existe de grandes différences entre les « rémunérations » « même si l'on fait tous cela de manière quasi bénévole » : l'heure des membres du bureau du Conseil est défrayée à hauteur de 20 CHF alors qu'assister au Conseil l'est à hauteur de 50 CHF. Le Bureau est en dessous du taux horaire cantonal.

Il dit ne pas comprendre la sous-évaluation.

**Le Président** rappelle que la rétribution du Bureau est de la compétence du Conseil



communal.

**Monsieur Francesco Montoro** confirme que c'est très bas et que c'est le plus bas qu'il ait jamais vu dans toutes les communes où il est Boursier.

**Le Président et Monsieur Renato Rutta** s'accordent pour établir un projet.

Le Conseil acquiesce par acclamation.

**Monsieur Thierry Reymond** intervient et revient sur l'aspect informatique. Il indique que la Municipalité a pris plusieurs mesures en matière de sécurité informatique, ce qui ne garantit rien du tout.

Une cellule est dédiée à cela au niveau cantonal.

Le prestataire informatique est connu dans le Canton, qui a mis toutes les protections possibles.

Il rappelle que la sécurité nous appartient. Deux séances de sensibilisation ont été offertes au personnel. Un test de sécurité type phishing a été mis en place et réussi. Les résultats ont été excellents au niveau du personnel. Il connaît, seul, le nom de deux membres du Conseil communal qui sont tombés dans le piège mais ne les donnera pas ici.

**Monsieur Julien Verrey** indique que ce serait bien d'être formés.

Ce à quoi **Monsieur Thierry Reymond** répond que la Municipalité gère seulement le personnel communal qui a accès aux adresses communales pas les adresses privées des Conseillers et s'ils veulent une formation c'est payant.

**Monsieur Jacek Manthey** se dit heureux d'apprendre tout cela et explique que dans le cadre de cette cellule existante il existe certainement des petites vidéos possibles sans frais.

Par ailleurs il revient sur le PALM et demande où en est l'ancien projet de liaison peut-être couverte passant type tunnel de Marcolet, reliant le haut vers Crissier.

**Le Syndic, Monsieur Serge Roy**, explique qu'un test Nord Sud vers l'école de Bois Genoud a été réalisé à l'époque, mais la ville de Crissier a refusé ce projet de route.

**Monsieur Bernard Freemantle** indique que le PALM doit être rendu à la fin du mois. Dès lors nous sommes bien trop tard. De plus il est nécessaire de présenter des projets aboutis avec plans, financements, etc...

**Le Syndic, Monsieur Serge Roy**, invite alors le Conseil au repas d'été.

**Le Président**, constatant que la parole n'est plus demandée, clôt la séance du Conseil communal à **21h21** et annonce que la prochain Conseil se tiendra le **8 octobre prochain** et remercie le Conseil pour l'intelligence des débats